



FICHE PRATIQUE : REPRÉSENTANTS DES PILOTES MEMBRES DU COLLECTIF FRANCE

1

PRÉSENTATION

Dans le cadre du développement de la compétition en ULM, au sein du Collectif France, il est proposé dans les deux pratiques sportives (Paramoteurs et Microlights) la mise en place de représentants des compétiteurs élus durant la saison sportive.

L'objectif est de proposer aux membres du Collectif France les bonnes conditions et relations tout au long de leur parcours au sein du Collectif France.

2

LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS

- Faciliter le lien entre les compétiteurs et les instances fédérales (le Bureau, le Comité Directeur et le Pôle Sport).
- Faciliter les échanges entre les compétiteurs et la DTN.
- Formuler en collaboration avec la DTN des propositions ou des avis destinés à promouvoir, développer et améliorer les pratiques en compétition au sein des différentes instances sportives nationales et internationales.
- Concourir et participer au fonctionnement du Pôle Sport.

3

PROFIL

- Compétiteur(trice) licencié(e) membre du Collectif France de la saison en cours.
- Pour renforcer sa légitimité, le représentant de la catégorie sera élu par les membres du Collectif France sélectionnés dans la pratique (Microlights ou Paramoteurs).
- Selon l'effectif, le respect de la parité et donc 2 élus (1h+1f) par pratique soit au total 4 élus (2 PPG et 2 MI).

4

MODE D'ÉLECTION

- Un appel à candidature sera communiqué à l'ensemble des membres du Collectif France dans les 2 catégories.
- Communication et proposition des candidatures.
- Les élections sont organisées en tout début de saison et à l'issue des sélections dans la pratique.
- Le mode de scrutin est majoritaire à 1 tour. Sont élus les candidats ayant le plus de voix.
- La durée du mandat sera de deux ans, renouvelable une fois.